

POLE d'EQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL DU PAYS GRAYLOIS

Bureau du PETR
séance n°18

**COMPTE-RENDU DE LA SEANCE
du 25 septembre 2019 – 18h**

Salle du Conseil – CC Val de Gray

ORDRE DU JOUR

- **Approbation du compte-rendu du Bureau du 6 février 2019**
- **Remplacement de Michel Alliot au bureau du PETR**
- **Avis sur les documents d'urbanisme :**
 - SRADDET régional
 - PLUi de la CC Jura Nord,
- **Appel à projet jeu de société édition 2020 (Bordier – ANPP)**
- **Conseil de développement :**
 - Démission d'Alexandre Lacroix : remplacement ou vacance du poste ?
 - Proposition d'intégration d'un nouveau membre.
- **Questions diverses**
 - Déménagement du PETR dans le futur hôtel communautaire Val de Gray ?

L'an deux mille dix-neuf, le 25 septembre à 18 heures, une réunion de Bureau du PETR du Pays Graylois s'est tenue dans la salle du Conseil de la CC Val de Gray, après convocation légale adressée aux membres le 17 septembre 2019.

Membres du bureau présents :, CLEMENT Christelle, HENNING Frederick, LAVOYE Patrice, PAILLARD Claude, RENEVIER Michel.

Porteur d'un pouvoir : /

Membres du Bureau excusés : ALBIN Michel, TEUSCHER Gilles.

Equipe technique : DESCHAMPS Stéphanie, MAIRE Laurence.

Le président du PETR, Frederick HENNING, accueille les membres du bureau, vérifie que le quorum est atteint et ouvre la séance à 18h.

Patrice LAVOYE est désigné à l'unanimité secrétaire de séance.

1-Approbation du compte-rendu du bureau du PETR du 6 février 2019

Le président rappelle aux membres du Bureau qu'ils ont reçu avec la convocation à la présente réunion, le compte-rendu de la séance du 6 février 2019.

Il demande s'il y a des remarques ou des questions sur ce document.

Sans observation de la part des membres présents, le président propose de valider le document.

➔ **Le bureau valide à l'unanimité le compte-rendu de la séance du 6 février 2019.**

2-Fonctionnement du PETR

■ Remplacement de Michel Alliot au bureau du PETR

Frederick HENNING explique que Michel ALLIOT n'étant plus délégué au PETR (il a démissionné de son mandat communautaire le 20 mars 2019), une place est désormais vacante au sein du bureau du PETR.

Il rappelle que :

- les statuts du PETR stipulent « qu'en cas de vacance de poste au sein du bureau, le comité syndical doit procéder à la réélection du poste vacant »,
- seul un membre titulaire peut être élu.

Il propose qu'une élection à bulletin secret soit organisée lors du comité syndical à venir pour élire un nouveau membre du bureau du PETR.

➔ **Le bureau valide à l'unanimité cette proposition.**

3-Avis sur les documents d'urbanisme / de planification

Le président explique que le PETR est sollicité, en tant que Personne Publique Associée, pour rendre un avis sur deux documents :

- le projet de PLUi de la CC Jura Nord,
- le projet de SRADDET régional.

Les deux projets sont présentés par Stéphanie DESCHAMPS et lui-même (voir notes techniques en annexe).

Puis il appelle les membres du bureau à faire connaître leurs observations et à rendre un avis sur les dossiers.

➔ **Cet exposé entendu et après en avoir délibéré, le bureau, à l'unanimité :**

- **Emet un avis défavorable sur le projet de PLUi de la Communauté de communes Jura Nord,**
- **Emet un avis favorable avec réserves :**
 - ✓ **sur la règle n°3 du projet de SRADDET,**
 - ✓ **et sous condition d'apport de réponse de la part de la Région Bourgogne Franche-Comté aux questionnements et remarques énoncés dans la note technique.**
- **Demande que les avis soient communiqués aux commissaires enquêteurs et joints aux dossiers d'enquêtes publiques.**

4-Appel à projet jeu de société édition 2020 (Bordier – ANPP)

Le président rappelle que le PETR a été retenu à l'appel à projet lancé par la Fédération des Pays (ANPP) pour la réalisation en 2020 d'un jeu de société à l'échelle de son territoire (sortie du jeu prévue à l'automne 2020).

Le conseil de développement sera mobilisé pour participer au projet. Il sera d'ailleurs réuni début novembre à ce sujet.

Laurence MAIRE précise qu'une réunion s'est tenue à Paris en septembre dernier avec l'éditeur du jeu (M. Grégory BORDIER) et les deux autres territoires lauréats (Pays Val de Loire Nivernais et Pays de Sarreguemines) afin de préciser les attendus et un premier rétroplanning de l'opération.

Les objectifs étant que le Bon à Tirer du jeu soit validé en juin puis que les jeux soient livrés au Pays en octobre 2020, la fin 2019 et le premier trimestre 2020 devront être consacrés au choix des thématiques, à la rédaction des questions et au démarchage des points de vente.

En parallèle, une demande d'appui financier a été envoyée au Conseil régional, à hauteur de 40% du montant des dépenses (achat des jeux et frais de communication). Le dossier est en cours d'instruction.

Elle demande aux élus s'ils ont parmi leurs connaissances des personnes ressources qui pourraient être associées à l'élaboration du jeu et/ou des livres / ouvrages / cartes postales / photos qui pourraient être prêtés pour la préparation du jeu.

Concernant le prix d'achat, Frederick HENNING rappelle que les jeux seront achetés 16 euros HT, soit 19,2 euros TTC. Il souhaite savoir à quel prix les élus envisagent la vente, l'objectif étant que le PETR fasse a minima une opération « blanche ».

Laurence MAIRE souligne qu'un tarif « préférentiel » peut être appliqué pour les collectivités et les comités d'entreprises par exemple. Les distributeurs du type commerces (librairie, supermarché...) prendront de leur côté une marge.

Claude PAILLARD demande à quel prix ont été vendus les jeux dans les autres territoires lauréats.

Laurence MAIRE indique que suite aux échanges qu'elle a pu avoir avec deux autres territoires, le Pays Charollais-Brionnais a indiqué un prix de vente conseillé de 26,90 euros et que le Pays de Langres a indiqué un prix de vente conseillé de 25 euros.

- ➔ **Après discussion, le bureau valide l'achat de 2.000 exemplaires et opte pour un prix de vente « préférentiel » de 20 euros.**
- ➔ **Ces décisions seront présentées en comité syndical.**

5-Conseil de développement

■ Démission d'Alexandre Lacroix : remplacement ou vacance du poste ?

Le président annonce que pour des raisons familiale et professionnelle, Alexandre LACROIX a souhaité démissionner de la présidence du Conseil de développement.

Il rappelle que les membres du conseil sont désignés pour la période du mandat municipal en cours. Les prochaines élections ayant lieu en mars 2020, il demande au bureau de se prononcer :

- soit sur l'organisation d'une élection parmi les membres actuels pour assurer l'intérim,
- soit sur la vacance du poste pour les 6 prochains mois.

Christelle CLEMENT s'interroge sur la présidence des séances, en cas de vacance du poste.

Frederick HENNING lui répond que ce sera au président du PETR d'assurer la présidence dans ce cas.

→ Le bureau choisit la vacance du poste, sauf si un membre du conseil accepte d'assurer l'intérim jusqu'aux prochaines élections.

Laurence MAIRE précise qu'une prochaine réunion du conseil se tiendra le 5 novembre. La question sera posée lors de la séance.

■ Proposition d'intégration d'un nouveau membre

Le président indique qu'un habitant de Pesmes souhaite rejoindre le conseil de développement : Monsieur Jacques VERDIERE, ancien DGS de la commune de Ferney-Voltaire dans l'Ain, actuellement retraité et bien impliqué dans la vie associative de Pesmes.

→ Le bureau accepte de proposer sa candidature lors du comité syndical.

6-Informations et questions diverses

■ Déménagement du PETR dans le futur hôtel communautaire Val de Gray ?

Frederick HENNING souhaite engager une réflexion concernant l'éventuel déménagement du Pays dans le futur hôtel communautaire Val de Gray.

Il précise qu'un email a été envoyé mi-septembre par le Pays à Alain BLINETTE et à Guillaume ROYER afin que soient communiqués :

- le nombre de bureaux et la surface des locaux « réservés » au PETR,
- le plan des locaux,
- les conditions financières (montant de la location des bureaux + charges locatives),
- quels seront les équipements susceptibles d'être mutualisés (ex : copieur, salle de réunion, téléphone, Internet, serveur informatique...).

Claude PAILLARD répond que deux bureaux au rez-de-chaussée sont prévus pour le Pays.

Laurence MAIRE explique qu'elle est embêtée car les plans ont été réalisés lorsque l'équipe du Pays comptait 3 agents. Aujourd'hui, il y en a 5. A répartir dans deux bureaux, cela risque d'être compliqué. Concernant les autres éléments demandés par email, elle n'a reçu aucune réponse de la CCVG.

Claude PAILLARD lui propose dans un premier temps de venir visiter le chantier avec Frederick HENNING pour qu'ils se fassent une idée plus précise des futurs locaux. Il évoque également un bureau « nomade », situé lui-aussi au rez-de-chaussée, qui pourrait être affecté au PETR en complément.

→ Un rendez-vous est pris pour une visite le mardi 1^{er} octobre à 18h.

Les participants n'ayant plus de remarques ou de questions à poser, le président les remercie et lève la séance à 19h.